




1. Identification

Nom du produit	AEROMOS2
Code du produit	AEMOS2340GDZ
Autres moyens d'identification	Lubrifiant sec au moly.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Lubrifiant sec en milieu poussiéreux. Pas recommandé pour toute autre utilisation autre que celle sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

2. Identification des dangers

Résumé	Aérosol inflammable. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012

  	<p>Aérosols inflammables (Catégorie 1) Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2) Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2) Sensibilisation cutanée (Catégories 1) Cancérogénicité (Catégories 2) Toxicité pour la reproduction (Catégories 2) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2) Danger par aspiration (Catégorie 1)</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DANGER

- H222 : Aérosol extrêmement inflammable
- H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 : Susceptible de provoquer le cancer
H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405 : Garder sous clef.
P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Acétone	67-64-1	15 - 40 %
Butane	106-97-8	15 - 40 %
Propane	74-98-6	10 - 30 %
Toluène	108-88-3	3 - 10 %
Heptanes, ramifiés, cycliques et linéaires	426260-76-6	3 - 10 %
Fraction légère du solvant naphta (Pétrole)	64742-89-8	3 - 10 %
Talc	14807-96-6	3 - 10 %
Cyclohexane	110-82-7	1 - 5 %
Heptane normal	142-82-5	1 - 5 %
Hexane normal	110-54-3	0.1 - 1 %
Butanone-2 oxime	96-29-7	0.1 - 1 %

Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritation des yeux. Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Aérosol inflammable. Peut s'enflammer au contact d'une source d'ignition. Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer avec un linge et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'exposition des femmes enceintes. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder dans le milieu de travail que les quantités nécessaire au travail à réaliser. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	<49°C (120.2°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Propane : 2100 ppm. Butane : 1800 ppm. Acétone : 2500 ppm. Heptane normal : 750 ppm. Cyclohexane : 1300 ppm. Toluène : 500 ppm. Hexane normal : 1100 ppm. Talc : 1000 mg/m ³ .			
Acétone	VECD	500 ppm		ACGIH , BC, ON
		1000 ppm	2380 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	250 ppm		ACGIH , BC, ON
		500 ppm	1190 mg/m ³	RSST
Butane	VECD	1000 ppm		ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)	800 ppm	1900 mg/m ³	RSST
Propane		Asphyxiant simple		ACGIH , BC, ON
		1000 ppm	1800 mg/m ³	RSST
Fraction légère du solvant naphta (Pétrole)	VEMP (8h)	300 ppm		ACGIH
Toluène	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		50 ppm	188 mg/m ³	RSST
Talc	VEMP (8h)	Poussière respirable	2 mg/m ³	ACGIH , BC, ON
		Poussière respirable	3 mg/m ³	RSST
Heptanes, ramifiés, cycliques et linéaires	VECD	500 ppm		ACGIH
	VEMP (8h)	400 ppm		ACGIH

		500 ppm	2000 mg/m ³	OSHA
Heptane normal	VECD	500 ppm		ACGIH , BC, ON
		500 ppm	2050 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	400 ppm		ACGIH , BC, ON
		400 ppm	1640 mg/m ³	RSST
Cyclohexane	VEMP (8h)	100 ppm		ACGIH , BC, ON
		300 ppm	1030 mg/m ³	RSST
Hexane normal	VEMP (8h)	20 ppm		BC
		50 ppm		ACGIH , ON
		50 ppm	176 mg/m ³	RSST
Butanone-2 oxime	VEMP (8h)	10 ppm	36 mg/m ³	US AIHA

Contrôles d'ingénierie appropriés Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.

Mesures de protection individuelle

Yeux Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.

Mains Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.

Peau L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique ou de Néoprène, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.

Voies respiratoires Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques.

Pieds Aucune mesure de protection personnelle n'est nécessaire.



Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Aérosol (liquide)	Inflammabilité	Inflammable.
Couleur	Gris	Limite d'inflammabilité	2.2 à 11.3%
Odeur	De solvant	Point d'éclair	-104.4 à 11 °C (-155.9 à 51.8 °F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	260 °C (500 °F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui

Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	56 à 111 °C (132.8 à 231.8 °F)	Densité relative	0.89 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	344.74kPa (2585.6 mm Hg) @ 21.1 °C (70 °F)	Viscosité	N.Dis.
% en poids de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
COV (g/L)	N.Dis.	% Volume volatil (COV)	N.Dis.
COV (lbs/gal)	N.Dis.	% Poids volatil (COV)	N.Dis.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible pour ce produit.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Éviter les températures au delà de 49 °C. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Acétone	Ingestion 5800 mg/kg	Rat	DL50	
		Inhalation 71.4 mg/l/4h	Rat	CL50	
		Peau 15800 mg/kg	Lapin	DL50	
	Butane	Ingestion 276000 mg/kg	Rat	CL50	
		Inhalation 658 mg/l/4h	Rat	CL50	
		Inhalation 240000 ppm/4h	Rat	CL50	
	Propane	Inhalation 240000 ppm/4h	Rat	CL50	
		Fraction légère du solvant naphta (Pétrole)	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
			Inhalation >20 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau >3000 mg/kg		Lapin	DL50	
	Heptanes, ramifiés, cycliques et linéaires	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50	
		Inhalation >65 mg/l/4h	Rat	CL50	
Peau >2000 mg/kg		Rat	DL50		

Talc	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
	Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
Toluène	Ingestion	5600 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	30.2 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	12600 mg/kg	Lapin	DL50
Cyclohexane	Ingestion	12700 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	>32 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
Heptane normal	Ingestion	>15000 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	103 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
Butanone-2 oxime	Ingestion	930 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	20 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	<2000 mg/kg	Lapin	DL50
Hexane normal	Ingestion	28700 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	169 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	3000 mg/kg	Lapin	DL50

Voies d'exposition probables
Peau, yeux, inhalation, ingestion.

Effets retardés, immédiats et chroniques

Voie oculaire Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmolement et une vision brouillée. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient (>1%) de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.

Voie cutanée Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété peut causer une dermatite par dégraissage. Peut causer une réaction allergique de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.

Voie respiratoire En milieu de travail, le produit est rapidement absorbé par la voie respiratoire. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. La surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages aux organes cibles.

Voie orale L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée La butanone-2 oxime (CAS no 96-29-7) est un sensibilisant cutané puissant (cochon d'inde, OCDE 406).

Classification CIRC / NTP

Nom chimique CIRC NTP			
Acétone	-	-	-
Butane	-	-	-

CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène.
NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.

Cancérogénicité Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Dans les conditions d'exposition par inhalation, le butanone-2 oxime (CAS no 96-29-7) est un cancérogène du foie chez le rat (EPA OTS 798.3300).


Mutagène Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.

	<p>Toxicité sur la reproduction Le toluène (CAS no 108-88-3) présente un risque embryotoxique et/ou foetotoxique chez l'humain (US EPA, 2005). Le n-hexane (CAS no 110-54-3) a un effet embryotoxique et foetotoxique chez l'animal. Il peut causer une atteinte testiculaire chez l'animal.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Le système nerveux central.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Le système nerveux central, les reins, le foie, le système auditif.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les aérosols et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.


12. Données écologiques

Toxicité écologique	<p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 4740 mg/L; 96 h (CAS no 67-64-1)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 12600-12700 mg/L; 48 h (CAS no 67-64-1)</p> <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 5.8 mg/L; 96 h (CAS no 108-88-3)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 5.46-9.83 mg/L; 48 h (CAS no 108-88-3)</p> <p>Poisson rouge - Carassius auratus CL50 4 mg/L; 24 h (CAS no 142-82-5)</p> <p>Invertébré aquatique - Crustacés, Mysidopsis bahia CE50 0.1 mg/L; 96 h (CAS no 142-82-5)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas - eau douce CL50 3.2-7.0 mg/L; 96 h (CAS no 64742-89-8)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 18 mg/L; 48 h (CAS no 64742-89-8)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile] CL50 4.53 mg/L; 96 h (CAS no 142-82-5) OECD 203</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 0.9 mg/L; 48 h (CAS no 142-82-5) OECD 202</p> <p>Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata CEr50 3.4 mg/L; 48 h (CAS no 142-82-5) OECD 201</p> <p>Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna CE50 3.88 mg/L; 48 h (Hexane)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas CL50 2-3 mg/L; 96 h (CAS no 110-54-3)</p>
Persistence	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement.
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours). L'expression biodégradabilité, comme tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K _{ow} de <3 et/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log K _{ow} de >3 et/ou FBC >500).
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. De plus, certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée à faible dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Dépressuriser le récipient vide (videz-le de son gaz propulsant). Disposer du contenant vide comme une ordure domestique. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS INFLAMMABLES
Dangers environnementaux	Contient un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestiques canadiens. Limites quantitatives : applicable pour des canettes d'aérosols contenant =< 1L chacune.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 2.1
Groupe d'emballage	
Guide des mesures d'urgence 2020	<u>126</u>
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1950. AÉROSOLS. Classe 2.1 Programmes d'urgence (FS-No) F-D, S-U
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1950. AÉROSOLS INFLAMMABLES. Classe 2.1
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Acétone	67-64-1		X		
Butane	106-97-8	X	X		X
Propane	74-98-6	X	X		X
Toluène	108-88-3	X	X		X
Heptanes, ramifiés, cycliques et linéaires	426260-76-6	X	X		X
Fraction légère du solvant naphtha (Pétrole)	64742-89-8	X	X		X
Talc	14807-96-6	X	X		
Cyclohexane	110-82-7	X	X		X

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Heptane normal	142-82-5	X	X		X
Hexane normal	110-54-3	X	X		X
Butanone-2 oxime	96-29-7	X	X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Acétone	67-64-1	X	X			X				
Butane	106-97-8	X						X		
Propane	74-98-6	X						X		
Toluène	108-88-3	X	X	X		X	X		X	X
Heptanes, ramifiés, cycliques et linéaires	426260-76-6	X								
Fraction légère du solvant naphta (Pétrole)	64742-89-8	X								
Talc	14807-96-6	X								
Cyclohexane	110-82-7	X	X	X		X			X	
Heptane normal	142-82-5	X								
Hexane normal	110-54-3	X	X	X		X	X			
Butanone-2 oxime	96-29-7	X								


- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Toluène	108-88-3		X
Hexane normal	110-54-3		X

Autres réglementations		
	HMS	NFPA

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2022-11-29
Version	04
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none">- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2017-09-18.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : section 3.</p> <p>DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2019-07-31.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 : section 1.</p> <p>DATE DE LA TROISIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2020-03-03</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 04 : section 1.</p> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>
<p>Produit par</p>  <p>Une vision globale de la prévention!</p>	<p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>